

Éducatrices et éducateurs manitobains à la retraite

FRANCOFONDS

Fonds des ÉMR...J'en fais partie!

Dans le cadre de la bourse des ÉMR à *Francofonds*, **Fonds des ÉMR...J'en fais partie!** les *Éducatrices et éducateurs manitobains à la retraite* veulent appuyer des enseignantes et des enseignants au deuxième cycle universitaire.

Objectifs :

- a. De distribuer des bourses d'étude et / ou des subventions qui assurent l'avenir en français au Manitoba;
- b. D'appuyer le perfectionnement ou à la spécialisation des enseignantes et des enseignants dans le système scolaire FL1 ou FL2.

Valeur de la bourse :

La bourse est d'une valeur de 1 000.00\$

Critères d'admissibilité de la bourse ou subvention du *Fonds des ÉMR*

Bourses d'étude :

Le ou la requérant.e poursuit des études au niveau post-baccalauréat envers l'obtention d'une maîtrise ou en vue d'une spécialisation avancée en éducation;

Subventions :

- a. Le ou la requérant.e propose d'entreprendre la création d'un projet éducatif répondant à un besoin spécifique dans les programmes FL1 ou FL2;

Éducatrices et éducateurs manitobains à la retraite

- b. Le ou la requérant.e propose mettre sur pied un projet éducatif répondant à un objectif particulier par rapport à l'éducation en français au Manitoba.

Procédures pour faire demande :

Tout.e candidat.e qui désire faire demande au ***Fonds des ÉMR...J'en fais partie!***

doit :

- a. Compléter le formulaire de demande de *Francofonds* en ligne : www.francofonds.org; et ceci entre le 1^{er} juin et le 15 septembre de l'année en cours.
- b. Le / la récipiendaire de la bourse des ÉMR sera avisé.e une fois :
 - i. Que sa candidature sera acceptée;
 - ii. Qu'il ou elle aura soumis son relevé de notes universitaires le plus récent.

Choix du récipiendaire :

Le / La récipiendaire sera choisi.e par l'exécutif des ÉMR et avisé.e durant le mois suivant la date d'échéance.